

FORMATION ET TEST(S) CACES® R489 CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE

Références réglementaires

Recommandation CNAMTS R489.

Utilisation des équipements de travail :

Articles R4323-55 à R4323-57 du code du travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Périodicité

Certificat valable 5 ans.

Nombre de participants

5 à 8 selon le nombre de catégories.

Durée : 2 à 4 jours – 14 à 28 heures.

Tarif Inter / Intra : Nous consulter

Délai d'accès : 1 mois

Prérequis : Parler, comprendre et lire le français.

Maîtrise de la conduite des engins concernés (sauf formation d'apprentissage préalable).

Formacode : 31768 – Chariot automoteur. 31795 – Sécurité manutention

Répertoire Spécifique : RS5054

NSF : 311u – Conduite de véhicules, conduite des engins de manutention et de levage.

Objectif Pédagogique :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention concernés par la formation.

Déroulement Pédagogique :

Alternance de période théorique et d'exercice pratiques (mise en situation).

Public concerné :

Candidats à l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) de catégorie(s). 1A, 1B, 2A, 2B, 3, 4, 5, 6 et 7 des établissements le demandant pour être autorisé à conduire des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Moyens Pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Testeurs certifiés par un organisme accrédité.

Plusieurs formateurs se répartissant les enseignements sur les différentes catégories.

Feuille d'émargement à la demi-journée, questionnaire de satisfaction stagiaire, évaluations des acquis tout au long de la formation, attestation de stage.

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 70% du temps de formation.

Nos équipements sont tous conformes à la réglementation, entretenus et disposent de leurs rapports de vérification générale périodique.

Evaluation, Validation et Sanction :

En début de la formation – Tour de table avec les stagiaires pour évaluer le niveau moyen du groupe.

Au cours de la formation : Plusieurs formateurs se répartissant les enseignements sur les différentes catégories. Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 70% du temps de formation.



Axe Pro Formation

Sécurité – Prévention – Réglementation – Bureautique - Français

En fin de formation : Une attestation de fin de formation reprenant les objectifs de formation sera remise aux stagiaires puis signée par le formateur, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition. Délivrance d'un certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en cas de réussite à l'examen. Les tests CACES® sont réalisés à la fin de la formation théorique et pratique, par des testeurs certifiés dans la recommandation concernée.

Modalités d'inscription / Modalités particulières :

Inscription possible jusqu'à 30 jours avant le début de la formation, sous réserve de places disponibles, en nous contactant au 06 27 80 42 09 ou par courriel : tarlet@axeproformation.fr

Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Renseignez-vous auprès de notre référent handicap au 06 27 80 42 09 ou par courriel : tarlet@axeproformation.fr

Moyens techniques :

Equipements à fournir obligatoirement par les stagiaires :

- Chaussures de sécurité.
- Chasuble haute visibilité.



PROGRAMME

→ Enseignements théoriques :

- Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale :
 - ✧ Obligations du constructeur,
 - ✧ Obligations de l'employeur,
 - ✧ Responsabilités du conducteur.
- Classification et technologie :
 - ✧ Catégories de chariots,
 - ✧ Technologie des organes.
- Caractéristiques :
 - ✧ Utilisations courantes,
 - ✧ Avantages et inconvénients selon les catégories,
 - ✧ Risques (renversement, heurt, chute...).
- Sécurité :
 - ✧ Règles de stabilité et de mise en œuvre,
 - ✧ Règles de conduite, de circulation et de stationnement,
 - ✧ Vérification de l'adéquation du chariot en fonction de la charge nominale, de la hauteur de chargement et de la nature du travail,
 - ✧ Vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité,
 - ✧ Consignes et manœuvres liées à l'entretien des chariots.
- Vidéos.

→ Enseignements pratiques :

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretiens d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Circulation en situation de travail.
- Réalisation des tâches pour lesquelles l'engin est spécialement conçu.
- Opérations d'entretien de premier niveau.

→ Evaluation par le testeur :

- Test de connaissances théoriques.
- Circuit avec exercices pratiques, conformes aux règles de certification.